



Élections européennes du 09 juin 2024

Vote par correspondance

Pour les élections européennes du 09 juin 2024, les électeurs inscrits sur les listes électorales de la Commune peuvent opter pour le vote par correspondance.

La demande peut être faite soit :

- par **voie postale** sur papier libre ou sur un formulaire préimprimé ;
- par voie de dépôt électronique via **MyGuichet.lu**.

La demande doit indiquer :

- le nom, prénom et domicile ;
- la date et le lieu de naissance ;
- l'adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation.

Le formulaire préimprimé pour le vote par correspondance peut être retiré à la Maison communale ou téléchargé sur le site de la Commune de Mertzig (www.mertzig.lu).

Lorsque la demande est faite par voie de dépôt électronique, l'électeur doit **signer** la demande avec sa **carte d'identité électronique** ou son **produit LuxTrust** avant de la **transmettre via MyGuichet.lu**.

La demande doit parvenir au Collège des Bourgmestre et Échevins au plus tard le :

- **mardi, 30 avril 2024** pour les envois du bulletin de vote à **une adresse à l'étranger**.
- **mercredi, 15 mai 2024** pour les envois du bulletin de vote à **une adresse au Luxembourg**.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Mike Poiré, Bourgmestre
Stefano D'Agostino, Échevin
Lex Schwind, Échevin